



Mémoire de la Ville de Montréal

Présenté dans le cadre de la consultation fédérale sur la
stratégie nationale d'adaptation du Canada

Le 21 juillet 2022

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	5
Commentaires généraux.....	6
1. Environnement naturel.....	7
1.1 Biodiversité (objectif 1).....	7
1.2 Solutions fondées sur la nature (objectif 4).....	7
1.3 Conservation et remise en état des écosystèmes (objectifs 5 et 6).....	8
2. Résilience et sécurité en cas de catastrophe naturel.....	11
2.1 Collecte et utilisation d'informations pour prendre de meilleures décisions en matière de gestion des urgences (objectif 1).....	11
2.2 Communiquer les risques de catastrophes liées aux changements climatiques et les stratégies visant à les atténuer (objectif 2).....	11
2.3 Accroître les investissements dans la gestion des urgences et la réduction des risques de catastrophes entre les juridictions et les partenaires (objectif 3).....	112
2.4 Améliorer la capacité des individus à faire face aux menaces des changements climatiques (objectif 4).....	13
2.5 Réduire le nombre de Canadiens exposés aux dangers liés aux changements climatiques (objectif 7).....	13
2.6 Reconstruire et restaurer les moyens de subsistance après une catastrophe (objectif 8).....	14
3. Santé et bien-être.....	15
3.1 Accès équitable aux mesures d'adaptation (objectif 2).....	15
3.2 Données sanitaires et socio-économiques (objectif 3).....	16
4. Économie forte et résiliente.....	17
4.1 L'analyse de rentabilité de l'adaptation (objectif 1).....	17
4.2 Mettre en oeuvre les bonnes incitations (objectif 2).....	17
4.3 Investir grâce au leadership et à la collaboration (objectif 4).....	18
Conclusion.....	19
Liste des recommandations.....	20

Introduction

La place des villes dans le contexte des changements climatiques a été mise en exergue dans le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en avril 2022. Celles-ci ont un rôle essentiel dans le maintien des écosystèmes nationaux de lutte aux changements climatiques.

En se dotant d'un [Plan climat 2020-2030](#), la Ville de Montréal s'est engagée non seulement sur la voie de la carboneutralité, mais aussi à mettre en place des mesures d'adaptation, tout en misant sur la mobilisation et la contribution de la communauté montréalaise, pour répondre aux grands aléas climatiques, tels que les vagues de chaleur, les pluies abondantes, les tempêtes destructrices, les crues, l'augmentation des températures et la sécheresse.

Dans sa mesure 46 du Plan, la Ville de Montréal s'est ainsi engagée à réserver de 10 à 15 % de son budget du Programme décennal d'immobilisations à l'adaptation aux changements climatiques. De plus, elle intégrera, à sa planification financière et à la gestion de ses actifs, des indicateurs climatiques pour évaluer la performance de ses programmes et de ses projets.

La Ville de Montréal prend l'adaptation aux changements climatiques très au sérieux et l'envisage sous l'angle d'une coopération et d'une rétroaction constante avec les différents paliers de gouvernement.

D'ailleurs, elle salue l'annonce de l'établissement du Centre d'excellence OTAN pour le changement climatique et la sécurité à Montréal. Sa présence contribuera à faire de la métropole québécoise un pôle d'expertise dans ce domaine et à réaffirmer sa place comme siège canadien d'organismes internationaux.

Montréal partage ainsi ses commentaires en fonction des systèmes clés identifiés dans le document. Les observations soumises font référence aux objectifs de chaque système clé. Nous mettons l'accent sur la manière dont les municipalités, et concrètement la Ville de Montréal, pourraient contribuer davantage aux efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et ultimement à la mise en œuvre de la future stratégie. Nous partageons également certaines initiatives et pratiques montréalaises pour alimenter la réflexion.

Commentaires généraux

Le document de travail [Se préparer aux changements climatiques - Stratégie nationale d'adaptation du Canada](#) (mai 2022) est très pertinent et pose les bonnes assises en vue d'élaborer une stratégie ambitieuse. Nous saluons la démarche du gouvernement fédéral à cet égard.

Les principes directeurs font écho aux pratiques mises en œuvre par la Ville de Montréal comme celui de s'appuyer sur le « [...] savoir autochtone, la science, les données et d'autres modes d'acquisition de connaissances.¹ ». Le principe voulant que « les mesures d'adaptation doivent également nous permettre d'éviter les erreurs en matière d'adaptation, comme celles qui augmentent les émissions de carbone ou qui contribuent à la perte de la nature² » est particulièrement important en contexte urbain où chaque parcelle naturelle est irremplaçable.

Le déploiement de la stratégie en cinq systèmes interdépendants est primordial pour sa réussite. Ainsi les objectifs identifiés dans chacun des systèmes ne doivent pas entrer en contradiction les uns avec les autres. La structure de gouvernance à élaborer devra tenir compte de ces liens d'interdépendance.

Nous sommes en accord avec le principe directeur n°1 énonçant que « Les mesures d'adaptation s'appuient sur les engagements, les mesures et les plans mis de l'avant par tous les ordres de gouvernement, y compris ceux des peuples autochtones. ». Les villes sont des partenaires clés qui se placent aux premières loges de la lutte aux changements climatiques ainsi qu'à titre de porteuses de solutions dans la mise en œuvre des actions d'adaptation et dans la transition vers une société sobre en carbone.

¹ ECCC. *Se préparer aux changements climatiques : stratégie nationale d'adaptation du Canada : document de travail*, mai 2022, p. 11.

² *Ibid.*, p.12.

1. Environnement naturel

1.1 Biodiversité (objectif 1)

L'adaptation aux changements climatiques passe par la conservation des milieux naturels afin de constituer un réseau écologique en milieu urbain. Le principe de réseau écologique permet de protéger les noyaux de biodiversité, une zone tampon et des corridors permettant les échanges entre ces noyaux.

La stratégie devra supporter la bonification et la création des réseaux écologiques par le financement d'acquisitions de milieux naturels et d'espaces verts. En milieu urbain, ces espaces sont de plus en plus rares et leur valeur marchande est très élevée.

Sur le territoire montréalais, les milieux naturels résiduels et d'intérêt écologique sont souvent très fragmentés et isolés. À l'intérieur de l'île de Montréal, il y a très peu de corridors écologiques permettant la migration des espèces d'un milieu naturel à l'autre. Certains sites fédéraux pourraient être mieux aménagés pour servir de corridors écologiques. Par exemple, les 13,5 km du canal de Lachine, entre le Vieux-Port et le lac Saint-Louis, pourraient être plus efficaces en termes de connectivité écologique dans cet axe. En effet, les terrains gérés par Parcs Canada le long de ce canal pourraient être aménagés afin de créer des habitats pour une plus grande biodiversité : renaturalisation des berges dans les tronçons où cela est possible, gestion différenciée pour remplacer le maximum de parterres gazonnés, plantation de davantage d'arbres et d'arbustes, etc.

Recommandation 1. Prévoir de nouveaux programmes pour acquérir ou inciter des partenaires publics et privés à protéger des milieux naturels et des corridors écologiques.

1.2 Solutions fondées sur la nature (objectif 4)

Cet objectif est primordial dans la stratégie d'adaptation. Chaque espace naturel ou à renaturaliser représente un potentiel d'augmentation de notre résilience. La stratégie devra poursuivre les mesures, telles que le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC). Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal (SGPMRS) a bénéficié d'une aide financière du FAAC qui a permis la création d'un programme pour la réhabilitation des berges dans le réseau des grands parcs. Cette aide financière a été un levier pour créer une équipe d'experts dédiée à la mise en œuvre de ce programme.

Montréal a amorcé un virage afin de prendre en compte et de prioriser les solutions fondées

sur la nature dans ses dépenses publiques consacrées à l'adaptation aux changements climatiques. Avec des réalités particulières (par exemple, une forte minéralisation des surfaces, des sols contaminés et / ou des remblais et une valeur marchande élevée des terrains), le déploiement d'infrastructures naturelles en ville est beaucoup plus complexe et coûteux. Par contre, les programmes gouvernementaux existants sont souvent basés sur des enjeux régionaux qui ne tiennent pas compte de ces particularités urbaines qui font exploser les coûts d'aménagement. Par exemple, le Programme 2 milliards d'arbres est très bien adapté pour la plantation de vaste quantité d'arbres de petits formats en grande densité, mais il l'est beaucoup moins pour la plantation d'arbres de calibre en rue urbaine et ne l'est pas lorsque le projet implique la création de fosses suite à une déminéralisation de la surface.

La Ville propose que l'aménagement de nouveaux parcs soit considéré comme mesure d'adaptation aux changements climatiques dans les collectivités urbaines vu les nombreux avantages (réduction des îlots de chaleur, gestion des eaux de pluie, bienfaits sur la santé, etc.) ainsi que les mesures de verdissement du cadre urbain (plantation d'arbres urbains, saillies de trottoir verdies, déminéralisation des stationnements, jardins de pluie, etc.). Bien que ces interventions se font à une échelle très locale, ce sont des actions les plus « visibles » pour la population et avec un effet plus immédiat dans sa qualité de vie.

Recommandation 2. Considérer comme mesure d'adaptation aux changements climatiques, dans le cadre de la stratégie et de futures subventions, l'aménagement de nouveaux parcs ainsi que les mesures de verdissement du cadre urbain.

Par ailleurs, Montréal souhaite que le gouvernement fédéral assure l'exemplarité dans la gestion des actifs de ses ministères ou agences quant au verdissement et à l'aménagement responsable de ses terrains, bâtiments et stationnements, sur le territoire montréalais, en termes de gestion des eaux pluviales et de lutte contre les îlots de chaleur. Pour ce faire, les solutions basées sur la nature doivent être priorisées dans la gestion des actifs, sachant qu'elles comportent des avantages supplémentaires.

Également, les programmes de subvention offerts en matière d'adaptation aux changements climatiques devraient favoriser les projets présentant des solutions basées sur la nature, sans pour autant complexifier ou alourdir l'accès au financement. Ces programmes devraient permettre la recherche et le développement de pratiques innovantes, telles que celles basées sur le génie écologique et sur l'analyse des coûts-avantages des solutions fondées sur la nature.

1.3 Conservation et remise en état des écosystèmes (objectifs 5 et 6)

Les objectifs 5 et 6 sont compatibles avec la planification stratégique adoptée par Montréal. En effet, la Ville met en œuvre, depuis 25 ans, le [Programme de gestion des écosystèmes](#). Ce

programme permet de faire le suivi de l'état des écosystèmes grâce à la réalisation d'inventaires écologiques et de prescrire certaines interventions pour maintenir et restaurer les fonctions écologiques des milieux naturels.

De la même manière, le [Plan nature et sports](#) a identifié, entre autres, des objectifs et des pistes d'actions :

- Restaurer les écosystèmes dans les grands parcs :
 - Restaurer les milieux naturels perturbés, notamment suite aux activités d'abattage dans les grands parcs;
 - Développer des plans de gestion des écosystèmes dans les grands parcs;
 - Intervenir pour maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs.
- Restaurer les fonctions écologiques de milieux humides perturbés :
 - Développer un programme de gestion des milieux humides et hydriques du réseau des grands parcs.

Il est important de souligner que dans les villes, les milieux naturels résiduels subissent une forte pression des espèces exotiques envahissantes. Concrètement, dans les parcs-nature montréalais, le nerprun cathartique, le nerprun bourdaine, l'érable de Norvège et la renouée du Japon perturbent grandement les boisés, tandis que le roseau commun envahit les friches. Les travaux de lutte et de restauration de ces milieux dégradés sont très difficiles à financer, entre autres parce qu'ils ne sont pas capitalisables.

Recommandation 3. Adopter des programmes de soutien financier particularisé pour la restauration de milieux naturels urbains envahis par des espèces exotiques.

Le gouvernement fédéral peut en même temps assurer l'exemplarité au niveau de la conservation et de la remise en état des milieux naturels de ses ministères ou agences. Sur le territoire montréalais, certains lots cruciaux pour la conservation de milieux naturels appartiennent au fédéral. Compte tenu de la rareté de milieux naturels résiduels sur l'île de Montréal, il serait souhaitable que le fédéral adopte des directives à respecter par ses ministères ou ses agences pour empêcher le développement de ses terrains. Par exemple, la conversion des terrains fédéraux administrés par Aéroports de Montréal (Golf Dorval et terrains adjacents) en milieux naturels conservés ou réhabilités pourrait aider la Ville de Montréal à atteindre sa cible de 10 % du territoire terrestre en milieux naturels protégés. Une discussion pourrait être engagée entre le gouvernement fédéral et la Ville de Montréal pour que ces terrains fédéraux soient annexés en vue d'agrandir le parc-nature des Sources, haut lieu pour la diversité des oiseaux.

Recommandation 4. Gérer de manière exemplaire la gestion des immeubles du gouvernement fédéral dans une optique d'adaptation aux changements climatiques en privilégiant le verdissement de ses installations et la conservation de milieux naturels.

Enfin, sur le territoire montréalais, les ruisseaux intérieurs ont été grandement affectés par diverses pressions anthropiques et le plus souvent remblayés ou canalisés. Afin de mieux s'adapter aux crues et aux événements, ayant de plus en plus fréquemment des pluies abondantes, la restauration des ruisseaux toujours en place et la remise à jour de certains tronçons de ruisseaux canalisés pourraient être nécessaires. De tels travaux pour restaurer de tels écosystèmes aquatiques sont très coûteux et demandent une aide financière appréciable du fédéral. Cela est aussi vrai pour la restauration des milieux humides, qui sont d'une grande rareté ou en piteux état dans plusieurs secteurs montréalais vulnérables aux crues ou aux pluies abondantes.

2. Résilience et sécurité en cas de catastrophe naturelle

2.1 Collecte et utilisation d'informations pour prendre de meilleures décisions en matière de gestion des urgences (objectif 1)

Le partage d'informations entre les praticiens du domaine des changements climatiques et du milieu de la gestion des risques et des urgences est un élément essentiel à améliorer à court et à moyen terme. Un récent rapport du Conseil canadien des académies (CCA), [Bâtir un Canada résilient](#), traite directement de cet enjeu et identifie différents leviers permettant de renforcer la synergie entre ces deux domaines pour une plus grande résilience collective, notamment en :

- incluant les projections climatiques dans les évaluations des risques pour améliorer les décisions politiques et pratiques;
- investissant de manière proactive dans l'amélioration des infrastructures (par exemple, améliorer l'évacuation des eaux pluviales en utilisant une solution basée sur la nature);
- rendant obligatoire la communication des risques liés aux catastrophes en matière de divulgation des risques des entreprises.

Ce partage d'informations et de données entre ces deux disciplines doit aussi se refléter dans les programmes gouvernementaux finançant les mesures d'adaptation et d'atténuation des catastrophes et des crises. Le FAAC permet ce travail collaboratif entre praticiens municipaux.

2.2 Communiquer les risques de catastrophes liées aux changements climatiques et les stratégies visant à les atténuer (objectif 2)

Plusieurs mesures pourraient être envisagées afin d'atteindre cet objectif. Montréal suggère notamment de :

- Mettre en place un observatoire des risques. Cet observatoire s'attarderait non seulement à l'évolution des aléas climatiques, mais également à l'exposition et aux vulnérabilités des citoyens pour permettre aux municipalités de développer des stratégies d'adaptation en fonction de leur réalité. Également, ces données permettraient de cibler les comportements adaptatifs à l'échelle individuelle et citoyenne qui pourront être communiqués soit de façon ciblée (exemple : [les cartes des zones inondables](#) de la Communauté métropolitaine de Montréal, pour les citoyens en zone à risque), soit de façon générale (exemple : prévention aux vagues de chaleur). Ces données doivent être publiques.
- Développer davantage des messages clés sur les aspects préventifs et les comportements adaptatifs à mettre de l'avant. Ces messages doivent être partagés avec

les municipalités pour créer un impact à des moments ciblés. En guise d'exemple, lors du gel-dégel en hiver et lors des vagues de chaleur en été.

Plusieurs systèmes d'alerte sont actuellement utilisés par les autorités fédérales, provinciales et municipales. Ces systèmes doivent être complémentaires et assurer que les bons messages soient diffusés de manière coordonnée et cohérente.

- Outiller les municipalités et les citoyens en développant un guide sur les mesures d'adaptation du cadre bâti et sur les ressources humaines et financières disponibles. À l'heure actuelle, peu de pratiques exemplaires existent et les experts en adaptation des bâtiments ne sont pas connus.
- Développer une culture du vivre avec les risques auprès des communautés, des municipalités et des entreprises. Les cartes de vulnérabilités de chaque territoire devraient être publiées et promues. De plus, il serait intéressant que ces cartes deviennent une référence sur laquelle chaque individu ou partie prenante d'un projet s'appuierait lors de l'acquisition d'un bien ou lors de la planification d'un nouveau projet (exemple : aménagement, rénovation, etc.).
- Créer des réseaux d'ambassadeurs pour optimiser la diffusion sociale. Cela peut se faire par le biais de formations auprès de leaders de la communauté. Une plateforme en ligne permettrait également de mettre en lien les citoyens avec des ambassadeurs qui ont vécu des situations de sinistre auxquelles le citoyen peut s'identifier. Ce réseau de citoyens pourrait se mettre en branle à un niveau local afin d'être performant et efficace. Par contre, un financement gouvernemental serait nécessaire pour soutenir ce travail local. C'est ce qui est envisagé à Montréal et ailleurs au pays, notamment par le biais de pôles de résilience climatique et communautaire, une action du Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal.

Recommandation 5. En matière de communication des risques, il est suggéré de :

- **s'assurer de la cohérence des messages entre les divers paliers gouvernementaux lors de la diffusion d'alertes climatiques à la population;**
- **soutenir financièrement la création de pôles de résilience climatique et communautaire locaux.**

2.3 Accroître les investissements dans la gestion des urgences et la réduction des risques de catastrophes entre les juridictions et les partenaires (objectif 3)

Augmenter les investissements en prévention et en préparation permettrait de réduire les coûts d'intervention lors de sinistres majeurs ainsi que sauvegarder des vies et protéger les biens.

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) mentionne, dans le cadre de son étude [Investir dans l'avenir du Canada : Le coût de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle locale](#), le nombre limité d'études et de données canadiennes pouvant être utilisées pour évaluer les investissements nécessaires. Une méthodologie a dû être mise au point pour estimer le plus justement possible les investissements en tenant compte des particularités des collectivités (exemple : tailles différentes et degrés variables d'exposition aux risques climatiques). La Fédération canadienne des municipalités (FCM) souligne, dans ses bilans du [Programme Municipalités pour l'innovation climatique](#), l'importance d'aider les municipalités à évaluer les risques climatiques et à déterminer les interventions optimales. Ces évaluations alimenteront les recherches futures sur les coûts de l'adaptation et des mesures à mettre en place, d'où l'importance du partage d'informations et de données.

Par ailleurs, il serait pertinent d'améliorer la connaissance des risques juridiques et financiers engendrés par les changements climatiques pour les acteurs publics et privés. Une méthodologie standard d'évaluation des risques des projets pourrait être développée en parallèle au travail de la Banque du Canada et du Bureau du surintendant des institutions financières sur l'analyse de scénarios d'évaluation des risques liés à la transition climatiques. Cette méthodologie pourrait être accessible à différentes échelles publiques et privées pour mieux appréhender les risques climatiques.

2.4 Améliorer la capacité des individus à faire face aux menaces des changements climatiques (objectif 4)

La capacité d'adaptation des individus concerne également la capacité des communautés et des écosystèmes à s'ajuster pour faire face aux changements climatiques afin de minimiser leurs effets négatifs et de tirer profit de leurs avantages. Pour les personnes les plus vulnérables, la formation et les exercices de mise en situation peuvent être des éléments bénéfiques pour améliorer leur capacité d'adaptation aux effets des changements climatiques. Ces exercices permettraient, aux côtés d'experts, de vérifier les failles relatives aux systèmes d'intervention, aux comportements instinctifs des individus ou encore aux moyens de subsistance.

Recommandation 6. Développer un programme national d'exercices de prévention destiné aux communautés les plus vulnérables et aux municipalités, en partenariat avec les centres de sécurité civile et la Croix-Rouge canadienne.

2.5 Réduire le nombre de Canadiens exposés aux dangers liés aux changements climatiques (objectif 7)

En ce qui concerne le retrait géré et les relocalisations stratégiques pour les zones à haut risque d'inondation, il serait important de considérer la complexité des enjeux en milieu urbain dense, les défis liés à l'acceptation sociale et à la fiscalité municipale qui peuvent représenter

des freins importants en cette matière, en particulier dans les grandes villes. Des achats de terrains peuvent être nécessaires en amont de catastrophes. Des programmes de financement devraient permettre l'acquisition de terrains à cet effet.

2.6 Reconstruire et restaurer les moyens de subsistance après une catastrophe (objectif 8)

Il faut tenir compte des impacts psychosociaux post-sinistres et les intégrer en amont dans les stratégies afin de planifier une gestion du risque globale. Il y a beaucoup de recherches et de données à ce sujet, mais malheureusement, ces informations sont peu prises en compte dans la préparation, la planification, l'intervention et la phase de rétablissement.

En outre, le filet de soutien social suite à un sinistre doit être renforcé. Les conséquences des changements climatiques peuvent avoir un impact sur la santé mentale des citoyens. Cela peut devenir chronique avec le temps si le soutien nécessaire n'est pas accessible pour agir sur les stressés indirects (aspects financiers et de gestion, tels que les assurances, le délai de réponses, etc.).

3. Santé et bien-être

3.1 Accès équitable aux mesures d'adaptation (objectif 2)

À Montréal, comme dans plusieurs grandes villes, le taux de verdissement et l'accès à des parcs de qualité sont souvent moindres dans les quartiers plus défavorisés. Cela ressort dans le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) « Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal » (juin 2020). Afin de réduire les impacts des problèmes environnementaux (dont les îlots de chaleur) sur la santé des populations de ces quartiers, il y est recommandé de réfléchir et d'agir pour que le verdissement soit plus équitable sur le territoire. Pour y arriver, certains quartiers exigent des réaménagements majeurs : création de parcs à partir de terrains vacants souvent contaminés ou coûteux à acquérir ou réaménagement important des artères routières afin de déminéraliser et de dégager l'espace pour la création de fosses pour la plantation d'arbres.

Recommandation 7. Tenir compte des inégalités d'accès aux mesures d'adaptation et soutenir l'équité socio-économique dans les programmes de financement fédéral.

Le comité d'experts en adaptation aux changements climatiques, mis sur pied en 2020, dans le cadre du Plan climat 2020-2030 suite aux demandes émises par la mairesse de Montréal et le Comité consultatif sur le climat de Montréal, a soulevé l'importance d'offrir un accès équitable aux pratiques innovantes et aux espaces naturels. Parmi les recommandations émises, le comité propose de prioriser l'équité et l'éthique dans la planification des projets (exemple : bien commun, coût-avantage, services rendus à court, moyen et long terme) ainsi que de prioriser les quartiers socialement vulnérables dans la planification des pratiques innovantes et des espaces naturels (exemple : verdissements à proximité des bâtiments, plantation d'arbres, etc.). Il importe néanmoins d'évaluer, lors de la planification, les effets de l'embourgeoisement ou d'éco-gentrification pouvant découler des projets de rénovation urbaine dans les secteurs défavorisés (exemple : hausse de loyers et déplacement des habitants plus aisés).

Une autre initiative intéressante est la nouvelle entente de collaboration entre la Ville de Montréal et la Direction régionale de santé publique (DRSP), [annoncée le 3 mai 2022](#) lors du Sommet Climat Montréal, permettra d'aborder plus en amont les enjeux liés à l'équité en santé et les changements climatiques. Cette entente permettra notamment :

- d'évaluer plus finement et d'anticiper les répercussions possibles des changements climatiques sur la santé de la population montréalaise et les enjeux d'équité sociale et territoriale qui en découlent, en fonction de facteurs de vulnérabilité, ainsi que de cartographier les secteurs urbains plus vulnérables aux aléas climatiques et autres risques sur le territoire;

- d'arrimer les efforts dans le développement de la résilience des communautés quant aux changements climatiques et de la transition socioécologique par la promotion de comportements préventifs et adaptatifs autant individuels que collectifs (renforcement de la santé mentale positive en limitant les effets d'écoanxiété, sentiment d'appartenance à la communauté et participation sociale) afin de renforcer la complémentarité des actions pour une plus grande résilience.

3.2 Données sanitaires et socio-économiques (objectif 3)

Les liens sociaux (ou le capital social) entre les individus sont des données importantes, mais souvent manquantes à l'échelle plus fine des villes et des quartiers. Les données disponibles de [Statistique Canada](#) sont très globales. Celles-ci sont utilisées pour évaluer la sensibilité sociale aux aléas climatiques, dans le cadre de l'[analyse de vulnérabilité aux changements climatiques](#) de l'agglomération de Montréal, réalisée dans le cadre du [Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020](#). Pour mieux comprendre les défis et la capacité de résilience tant individuelle que collective des populations face à des perturbations climatiques, on doit faire des analyses plus poussées.

Des travaux de la Ville de Montréal et de la Direction régionale de santé publique ([Réseau résilience aînés Montréal / Cité-ID Living Lab](#)) démontre que les liens sociaux ont un impact positif en matière de santé et de bien-être des populations, mais aussi en matière de prévention et d'intervention en situation d'urgence ainsi qu'en période de rétablissement post-crise. Le Plan climat 2020-2030, de la Ville de Montréal, vise d'ailleurs à faire une mesure du capital social des Montréalaises et des Montréalais, une démarche qui serait à renouveler à chaque cinq ans afin de bien comprendre l'impact de nos planifications urbaines, sociales et climatiques et appuyer nos prises de décisions.

4. Économie forte et résiliente

4.1 L'analyse de rentabilité de l'adaptation (objectif 1)

La Ville de Montréal est membre fondateur du réseau de villes canadiennes *Canadian Municipal Network for the TCFD* (CMN4TCFD) regroupant principalement les villes de Toronto, Vancouver et Edmonton. Ces travaux visent à avancer dans certains enjeux entourant la divulgation financière relative aux changements climatiques. Un des champs de travaux menés par les villes est la quantification des risques et des impacts des changements climatiques sur les infrastructures municipales ainsi que des mesures d'adaptation. Ces travaux sont essentiels pour assurer la saine gestion des infrastructures municipales, la continuité des services offerts aux citoyens et la pérennité financière des villes.

Afin de rendre la divulgation de ces informations financières, liées au climat, transparente, cohérente et standardisée, ce réseau requiert une approche nationale et normalisée pour quantifier les coûts projetés des changements climatiques ainsi que les mesures d'adaptation sur le cadre financier des villes. De plus, avec l'arrivée du bureau de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), à Montréal et au Canada, tout appui du gouvernement fédéral est primordial afin de maintenir ce leadership et continuer d'influencer l'établissement des normes internationales sur la durabilité dans tous les secteurs, incluant le municipal. Montréal partage l'avis des villes membres quant au besoin de soutien du gouvernement fédéral à cet égard.

Recommandation 8. Soutenir le travail du CMN4TCFD et le développement de méthodologies et d'hypothèses de quantification liées aux risques et aux impacts des changements climatiques afin qu'elles soient probantes et standardisées.

4.2 Mettre en oeuvre les bonnes incitations (objectif 2)

Face à l'urgence climatique, l'accélération de la transition de notre économie linéaire vers un modèle plus circulaire s'impose comme une partie de la solution.

L'économie linéaire mondiale consommerait 100 milliards de tonnes de matériaux par an et de cela plus de 90 % sont gaspillés selon l'indice de circularité global (*Circularity Gap Report*) 2022. Pour sa part, le [Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec](#) indique que l'économie québécoise est circulaire à 3,5 %, soit un écart de circularité de 96 % ce qui représente un grand coût environnemental, mais représente aussi de grandes opportunités économiques. En effet, l'économie circulaire est source de nouveaux modèles de production et de consommation qui favorisent des circuits courts, la symbiose industrielle et la mutualisation des ressources en plus de faire de la proximité des chaînes de valeur un élément important pour la productivité et la création d'emplois locaux.

Pour Montréal, l'augmentation de la circularité sur son territoire contribuera à la réduction des émissions de GES et d'économie zéro déchet tout en assurant une économie innovante et prospère.

Pour ce faire, Montréal entend agir à titre de fédérateur et de leader dans cette transition économique en canalisant les efforts et les contributions des parties prenantes de la collectivité vers des alignements communs dans le cadre de l'élaboration et du déploiement d'une feuille de route pour stimuler et consolider l'économie circulaire à Montréal.

Recommandation 9. Assumer le rôle de catalyseur d'initiatives d'économie circulaire et faciliter son déploiement en étant un acteur prépondérant notamment au niveau de l'approvisionnement responsable.

Par ailleurs, une autre mesure importante est l'accompagnement des entreprises. La métropole québécoise travaille à accompagner les entreprises dans leur transition écologique, notamment en accélérant l'investissement durable par des programmes (exemple : bâtiments industriels durables, réhabilitation des terrains contaminés et le Programme aménagement et mobilité durable / le Fonds Développement industriel et durable PME Montréal).

Ces actions ont démontré un potentiel énorme quant à leurs impacts sur la transition économique et devront être répliquées au cours des prochaines années. Des fonds additionnels des divers paliers gouvernementaux permettraient alors de centraliser à l'échelle locale les mesures propres à la Ville de Montréal et ainsi accélérer la transition écologique des entreprises.

4.3 Investir grâce au leadership et à la collaboration (objectif 4)

Le financement des projets doit s'orienter vers l'investissement socialement responsable, consistant à intégrer des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions en matière d'investissement. Montréal envisage d'adopter cette approche afin de générer un impact social et environnemental mesurable en plus d'un rendement financier. Les impacts se feront ainsi sentir dans divers secteurs, tels que l'énergie renouvelable et les changements climatiques, en passant par la santé, la sécurité et le développement des collectivités.

Ces interventions en adaptation ne peuvent se faire sans la collaboration de différents acteurs et ne peuvent pas juste se réaliser qu'au niveau municipal. Le rôle des autres paliers supérieurs est primordial.

Recommandation 10. Investir davantage dans des initiatives locales, en tenant compte que les villes sont des lieux d'expérimentation in situ importants.

Conclusion

Depuis plusieurs années, les différents paliers de gouvernement au pays, incluant les organismes à but non lucratif et même les citoyens, se sont mis à la tâche pour affronter les différents dangers des effets des changements climatiques dans la pleine mesure de leurs compétences, de leurs ressources et de leurs connaissances. Avec le temps, nous sommes mieux outillés, préparés et organisés pour faire face à ces défis, nous planifions davantage nos interventions et dans le cas de la Ville de Montréal, le Plan climat 2020-2030 en est la preuve, en misant sur la mobilisation et la contribution de toute la société.

Il reste par contre beaucoup de chemin à parcourir et des liens à établir pour bien coordonner nos actions et potentialiser leurs impacts. La Stratégie nationale d'adaptation du Canada pourrait venir combler cette lacune et rassembler les forces de tous les paliers. Dans cette perspective, Montréal, par l'entremise de ce mémoire, amène à la réflexion le point de vue municipal notamment à titre de grande ville canadienne et de métropole du Québec et soulève des aspects qui nous permettront d'aller plus loin.

Sans doute une des avenues à privilégier est l'augmentation des fonds disponibles pour la réalisation des mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi que l'élargissement des programmes ou la création de nouveaux, afin de rendre admissibles divers projets et initiatives municipales.

D'autres éléments comme le partage d'information, le développement de connaissance et des données ainsi que la collaboration dans la diffusion d'information et lors des interventions en cas de catastrophes sont également importants, sans oublier l'exemplarité des pratiques du gouvernement fédéral en matière d'adaptation.

La Ville de Montréal poursuivra son élan dans la mise en œuvre de son Plan climat 2020-2030 et espère renforcer le partenariat avec le gouvernement fédéral dans le cadre de la future Stratégie nationale d'adaptation du Canada.

Liste des recommandations

Recommandation 1. Prévoir de nouveaux programmes pour acquérir ou inciter des partenaires publics et privés à protéger des milieux naturels et des corridors écologiques.

Recommandation 2. Considérer comme mesure d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre de la stratégie et de futures subventions, l'aménagement de nouveaux parcs ainsi que les mesures de verdissement du cadre urbain.

Recommandation 3. Adopter des programmes de soutien financier particularisé pour la restauration de milieux naturels urbains envahis par des espèces exotiques.

Recommandation 4. Gérer de manière exemplaire la gestion des immeubles du gouvernement fédéral dans une optique d'adaptation aux changements climatiques en privilégiant le verdissement de ses installations et la conservation de milieux naturels.

Recommandation 5. En matière de communication des risques, il est suggéré de :

- s'assurer de la cohérence des messages entre les divers paliers gouvernementaux lors de la diffusion d'alertes climatiques à la population ;
- soutenir financièrement la création de pôles de résilience climatique et communautaire locaux.

Recommandation 6. Développer un programme national d'exercices de prévention destiné aux communautés les plus vulnérables et aux municipalités, en partenariat avec les centres de sécurité civile et la Croix-Rouge canadienne.

Recommandation 7. Tenir compte des inégalités d'accès aux mesures d'adaptation et soutenir l'équité socio-économique dans les programmes de financement fédéral.

Recommandation 8. Soutenir le travail du CMN4TCFD et le développement de méthodologies et d'hypothèses de quantification liées aux risques et impacts des changements climatiques afin qu'elles soient probantes et standardisées.

Recommandation 9. Assumer le rôle de catalyseur d'initiatives d'économie circulaire et faciliter son déploiement en étant un acteur prépondérant notamment au niveau de l'approvisionnement responsable.

Recommandation 10. Investir davantage dans des initiatives locales, en tenant compte que les villes sont des lieux d'expérimentation in situ importants.